



Concours portes ouvertes – Automne 2020 – Règlements

Admissibilité

Ce concours est réservé exclusivement aux participants de la *Journée portes ouvertes de Polytechnique Montréal qui se déroule le dimanche 8 novembre 2020*. Les employés, représentants, mandataires et étudiants* de Polytechnique Montréal ne sont pas admissibles. Aucun âge minimal n'est requis.

Conditions de participation

Le concours débute le 8 novembre 2020 à 10 h 00 et se termine le 8 novembre 2020 à 16 h 00.

Aucun achat n'est requis.

Toute personne admissible et qui est inscrite à l'événement via le formulaire disponible sur le site web des portes ouvertes : www.polymtl.ca/futur/portes-ouvertes, est automatique éligible au tirage.

Prix

Deux (2) bourses d'études de 500\$ chacune, applicable seulement si les personnes gagnantes entreprennent des études à Polytechnique Montréal. Pour un étudiant actuel de Polytechnique, la bourse sera valide uniquement s'il dépose une demande d'admission et s'inscrit dans un autre programme offert à Polytechnique Montréal.

Tirage

Les gagnants seront choisis au hasard parmi tous les participants ayant participé à l'événement. Ce tirage au hasard se fera par un employé du Service du recrutement de Polytechnique Montréal, situé au 2500 Chemin Polytechnique à Montréal, Québec, le lendemain de l'événement, soit le 9 novembre 2020, entre 9 h 00 et 17 h 00.

Les gagnants seront contactés par courriel, à l'adresse mentionnée dans le formulaire d'inscription.

Réclamation des prix

Afin d'être déclarée gagnante, la personne choisie au hasard doit :

- Être admissible selon les modalités des présents règlements
- Signifier son acceptation du prix dans les 5 jours ouvrables suivant la date du tirage.
- La personne devra signer une déclaration pour accepter le prix tel qu'attribué.
- L'autorisation du parent ou du tuteur sera requise pour qu'une personne d'âge mineur réclame le prix.
- Répondre à une question d'habileté mathématique.

Tout prix devra être accepté tel qu'il est décrit aux présents règlements et ne pourra être substitué à un autre prix ou être échangé en partie ou en totalité contre de l'argent. Polytechnique Montréal se réserve le droit de modifier le prix ou une partie de celui-ci ou d'y substituer un prix d'une valeur égale ou supérieure sans préavis.

Si l'une des modalités pour être déclaré gagnant n'est pas respectée, la personne sera disqualifiée et perdra son droit de recevoir le prix qui lui était désigné. Polytechnique Montréal se réserve le droit, de choisir au hasard une autre personne pour être admissible au prix.

Conditions générales :

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Tout renseignement personnel fourni par les personnes participantes ne sera utilisé que par le personnel du Service du recrutement de Polytechnique Montréal et aux seules fins de l'administration du concours.

Le concours est soumis à toute loi fédérale, provinciale et municipale en vigueur. Le concours est nul lorsque la loi l'interdit. Polytechnique Montréal se réserve le droit de modifier ou d'annuler ce concours ou d'y mettre fin en tout temps, sans en aviser les personnes participantes.

*** exception pour la bourse**